



4.3 Les compétitions Nationales page 8

4.3.1 Participation aux Championnats de France

- 1 - Forme des rencontres et armes
- 2 - Nombre de participants
- 3 - Les catégories
- 4 - Coefficient
- 5 - Déroulement
- 6 - Durée des rencontres
- 7 - Classement et victoire
- 8 - Titres
- 9 - Récompenses

4.3.2 Participation aux Internationaux de France

- 1 - Forme des rencontres et armes
- 2 - Nombre de participants
- 3 - Les catégories
- 4 - Coefficients
- 5 - Déroulement
- 6 - Durée des rencontres
- 7 - Classement et victoire
- 8 - Titres
- 9 - Récompenses

4.3.3 Participation au Challenge National Jeunes

- 1 - Forme des rencontres et armes
- 2 - Nombre de participants
- 3 - Les catégories
- 4 - Déroulement
- 5 - Durée des rencontres
- 6 - Classement et victoire
- 7 - Titres

4.3.4 Participation au Challenge National Vétérans

- 1 - Forme des rencontres et armes
- 2 - Nombre de participants
- 3 - Les catégories
- 4 - Coefficient
- 5 - Déroulement
- 6 - Durée des rencontres
- 7 - Classement et victoire
- 8 - Titres

4.4 Les compétitions officialisées et déclarées page 11

4.4.1 Officialisation et Déclaration

4.4.2 Les compétitions officialisées et déclarées individuelles

4.4.3 Les compétitions officialisées et déclarées par équipe

- 1 - Principe
- 2 - Forme des rencontres et armes
- 3 - Composition des équipes
- 4 - Catégories
- 5 - Coefficient
- 6 - Déroulement
- 7 - Durée des rencontres

4.5 Convocation par la Commission de Discipline page 12

5 - LE BATON ET LES SPECIALITES..... page 13

Préambule : Toutes les personnes qui participent, à un titre quelconque, à une compétition de canne de combat ou de bâton sous l'égide du C.N.C.C.B. ou de ses instances décentralisées ou des clubs affiliés, acceptent d'appliquer les règlements techniques, sportifs et d'arbitrage et de préserver l'image de la Canne, l'éthique et la déontologie sportive (référence au code du sportif de l'Association Française pour un Sport sans Violence et avec Fair-play).

1 - FORMES DES RENCONTRES

Les compétitions de canne et bâton sont des confrontations sportives donnant lieu à la désignation d'un vainqueur ou d'un classement. Elles sont organisées conformément aux lois et règlements en vigueur. (Rappel code fédéral).

Le présent règlement fixe les principes, droits et obligations de tous les licenciés ou membres de la Fédération en regard des compétitions sportives de canne, de bâton ou d'une des spécialités du C.N.C.C.B. Le règlement intérieur de la Fédération Française de Savate boxe française et disciplines associées reste applicable de plein droit et en toutes circonstances.

1.1 ASSAUT OU DUO

Les compétitions de canne, de bâton ou d'une des spécialités du C.N.C.C.B. peuvent se dérouler sous forme :

- d'**assaut** : rencontre qui oppose deux tireurs et qui portent des touches, validées selon les règles techniques et d'arbitrage en vigueur.
- de **duo** : rencontre qui met en présence des binômes évoluant en coopération et présentant une gestuelle technique et esthétique.

Les compétitions peuvent se dérouler en simple canne*, double-canne**, bâton, canne de défense ou canne-chausson

* dans ce document, le terme canne désignera la simple canne. Le terme « double »-canne sera systématiquement précisé.

** chaque tireur est armé de deux cannes

1.2 TYPES DE COMPETITIONS

1.2.1 Compétitions par catégorie d'âge

Les compétiteurs s'engagent dans une catégorie d'âge, fonction de leur date de naissance (cf. : paragraphe 3.1).

1.2.2 Mixité

La mixité est autorisée dans les limites imposées par les règlements médicaux et suivant le règlement propre à chaque compétition.

1.2.3 Les rencontres et compétitions individuelles

Elles sont organisées en temps de combat ou « reprises » et en temps de repos ou « minute de repos ».

Le nombre de reprises, leur durée et les temps de repos sont précisés par le règlement propre à chaque compétition et dans le respect des limites précisées par le présent règlement.

1.2.4 Compétitions par équipes

Elles peuvent être sous forme d'assauts individuels ou en relais :

- compétition par équipes en assauts individuels : se déroulent comme les compétitions individuelles, avec cumul des résultats des équipiers,
- compétition par équipe en relais : se déroulent en reprise unique. Toutes les minutes, les tireurs disposent de 10 secondes pour effectuer un changement entre les membres de l'équipe. Aucun tireur ne peut rester dans l'aire de combat plus de 2 minutes consécutives.

1.2.5 Compétitions dites « Open »

Les compétitions dites « Open » peuvent :

- regrouper des tireurs de plusieurs catégories d'âge (cf. : Surclassement - Règlement médical)
- être mixte

2 - MODALITES DES INSCRIPTIONS

Les pratiquants de canne de combat qui participent à une compétition sont des tireurs. Leur engagement requiert les obligations suivantes :

2.1 LA LICENCE

C'est une licence de la Fédération Française Savate Boxe Française & Disciplines Assimilées (FFSBF&DA), pour la saison en cours.

2.2 LE CERTIFICAT MEDICAL

C'est un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Canne de Combat en compétition en cours de validité. Il peut être accompagné de pièces complémentaires demandées en application du Règlement médical du C.N.C.C.B. (ex : documents d'aptitude au surclassement, ...).

2.3 LA FEUILLE D'ENGAGEMENT

Tout tireur doit être engagé par son entraîneur ou président de club ou toute personne habilitée, suivant les modalités propres à la compétition. Celui-ci s'engage sur le niveau technique exigé du tireur ainsi que sur sa capacité sportive au moment de l'inscription. Celle-ci doit être complétée correctement et doit parvenir au responsable des inscriptions avant la date de forclusion (cachet de La poste faisant foi).

Aucune autre forme d'engagement que les feuilles officielles et aucun délai après la date de forclusion ne seront acceptés.

2.4 LES DROITS D'INSCRIPTIONS ET CAUTIONS

Ceux-ci sont fixés par l'organisateur de la compétition.

Dans le cas des compétitions nationales, ces fonds restent acquis au CNCCB. Les chèques de cautions sont obligatoires pour que l'inscription soit valide. Ils ne seront pas encaissés par le C.N.C.C.B, et seront détruits après la compétition, sauf :

- en cas de non présentation du tireur engagés à la compétition, sans avoir prévenu le responsable des inscriptions
- si le tireur ne se présente pas à un assaut sans avoir déclaré forfait
- si le forfait n'est pas justifié par une cause réelle et sérieuse (le bien fondé du motif et la validité du justificatif sont laissés à l'appréciation du C.N.C.C.B)
- en cas d'amendes infligées suivant les règlements de la F.F.S.B.F. & D.A. ou de dégradations causées par le tireur. Cette dernière possibilité n'exclut pas le dédommagement total des dégâts causés

2.5 CAS DES TIREURS MINEURS

Il est fortement conseillé au moniteur ou président de club, d'obtenir une autorisation parentale pour la participation des mineurs à chaque compétition, quel qu'en soit le niveau.

2.6 TIREURS DE NATIONALITES ETRANGERES OU APPARTENANT A UN GROUPEMENT ADHERANT A LA FEDERATION INTERNATIONALE DE SAVATE (FISAV)

L'engagement des tireurs de nationalités étrangères et licenciés, pour la saison en cours, dans une association affiliée à la FFSbf&DA, est soumis aux mêmes règles d'engagement qu'un tireur de nationalité française.

L'engagement des tireurs appartenant à un groupement adhérent à la FISav dépendra des formalités suivantes.

- une licence ou un document attestant leur appartenance à leur fédération
- l'autorisation de leur fédération, rédigée en français ou en anglais (accompagnée d'une traduction en français), signée par le président et certifiant leur aptitude, et toutes autres pièces complémentaires demandées en application du règlement médical du C.N.C.C.B.

Dans le cas des compétitions nationales :

- la feuille d'engagement qui leur est propre,
- les droits d'inscriptions (il leur sera accordé de les fournir le jour de la compétition).

La participation aux compétitions nationales des tireurs de nationalités étrangères est régie par les règles suivantes :

	moins de 15 ans	moins de 18 ans	Seniors		Vétérans 1 et 2
			2 ^{ème} série	1 ^{ère} série	
Championnats de France	oui*	oui*	oui*	non	oui*
Internationaux de France	/	oui	oui	oui	oui
Compétitions officialisées et déclarées	/	oui	oui	oui	oui

*concerne les tireurs de nationalités étrangères et licenciés, pour la saison en cours, dans une association affiliée à la FFSbf&DA

2.7 ATTITUDE

Tout au long de la compétition, le tireur devra avoir une attitude en tout point conforme à celle spécifiée dans le Règlement d'arbitrage.

3 - LES COMPETITEURS

3.1 LES CATEGORIES

Suivant leur âge, les tireurs sont répartis en 7 catégories d'âge qui sont :

catégories	Ages	Sexe
moins de 9 ans	7 - 8 - 9 ans	Filles et garçons séparés ou mixtes
moins de 12 ans	10 - 11 - 12 ans	
moins de 15 ans	13 - 14 - 15 ans	
moins de 18 ans	16 - 17 - 18 ans	hommes et femmes séparés
Seniors	19 à 38 ans	
Vétérans 1	39 à 49 ans	
Vétérans 2	49 ans et +	

Calcul de l'âge = 2^{ème} année de la saison en cours moins l'année de naissance

3.2 LE SURCLASSEMENT

Le surclassement concerne des tireurs qui ont la capacité physique et technique leur permettant d'effectuer des compétitions avec des sportifs à priori supérieurs. Il s'agit donc d'une dérogation à la règle générale. Seul le changement de catégorie d'âge est concerné.

Le tireur bénéficiant d'un surclassement d'âge, sera considéré comme étant de même âge que son adversaire et tirera, par conséquent, sur le même nombre et le même temps de reprises que celui-ci.

Seul le médecin du C.N.C.C.B. a autorité pour examiner la demande et formuler une réponse. L'accord de surclassement est accordé uniquement pour la saison en cours. Le tireur l'ayant obtenu pourra choisir d'en bénéficier ou non à chaque compétition.

3.3 LES SERIES

A ce jour, seule la catégorie Seniors est concernée par la mise en place des séries.

3.3.1 Fonctionnement

La catégorie Seniors est à ce jour divisée en 2 séries.

La 1^{ère} série est composée de 24 tireurs.

La 2^{ème} série est composée de tout autre tireur n'ayant pas accédé à la 1^{ère} série.

3.3.1.1 Débuts en compétitions

Tout tireur Senior qui débute la compétition est classé en 2^{ème} série.

3.3.1.2 Accession aux séries

L'accession à la 1^{ère} série se fait uniquement par le biais des Championnats de France et des Internationaux de France.

Pour accéder à une série supérieure, le tireur devra faire partie des 3 accédant au podium d'une des deux compétitions citées ci-dessus.

3.3.1.3 Descente de série

La descente s'effectue de la 1^{ère} à la 2^{ème} série. Le nombre de tireurs qui descend est équivalent au nombre de tireur qui monte. En fin de saison, le classement national des tireurs détermine quels sont les derniers tireurs 1^{ère} série. Leur position leur fera perdre leur appartenance à la 1^{ère} série. Ils devront s'engager en 2^{ème} série la saison suivante.

3.3.1.4 Actualisation de la liste des tireurs 1^{ère} série

La mise à jour de la liste des tireurs 1^{ère} série est réalisée au 31 août.

3.3.2 Cas particulier des tireurs Vétérans surclassés

Les vétérans 1 surclassés en seniors tirent dans la série où ils sont classés.

Les tireurs vétérans 2 ne peuvent être admis en 1^{ère} série senior.

Les vétérans 1 peuvent, à leur demande, ne pas monter de série la saison suivant leur accession à la finale de la série où ils étaient engagés.

3.3.3 Cas particulier des tireurs « - de 18 ans » surclassés

Les tireurs de la catégorie « - de 18 ans » surclassés peuvent accéder à la 2^{ème} série seniors. Ils suivent ensuite les règles de la catégorie des seniors.

3.4 LE CLASSEMENT NATIONAL DES TIREURS (CNT)

Le C.N.C.C.B. établit le classement national des tireurs, séparément pour les féminines et les masculins et pour chaque catégorie d'âge des moins de 12 ans aux vétérans, d'après les résultats obtenus dans les compétitions officielles, officialisées et déclarées.

3.4.1 Principe : les points-classement

Un barème de points-classement (voir tableaux ci-dessous) tient compte de la place obtenue dans une compétition individuelle ou d'une participation dans une compétition par équipe, et d'un coefficient affecté à chaque type de compétition.

COMPETITIONS		Coefficient en individuel	Point de participation	Places en individuel	Points-classement en fonction des coefficients					
					1	3	5	12	16	20
Nationales	Championnats de France	1 ^{ère} série	20	1	12	36	60	144	192	240
		2 ^{ème} série	16	2	10	30	50	120	160	200
		moins de 18 ans	20	3	9	27	45	108	144	180
	Internationaux de France		20	4	8	24	40	96	128	160
	Challenge Vétérans	Vétérans 1	20	5	7	21	35	84	112	140
		Vétérans 2	20	6	6	18	30	72	96	120
	Challenge national Jeunes	moins de 9 ans	20	7	5	15	25	60	80	100
		moins de 12 ans	20	8	4	12	20	48	64	80
		moins de 15 ans	20	9 à 16 (s'il y a lieu)	3	9	15	36	48	60
Officialisées	En individuel		5	16 à 32 (s'il y a lieu)	2	6	10	24	32	40
	Par équipe			30	participation	1	3	5	12	16
Déclarées	En individuel		3							
	Par équipe			15						

3.4.2 Conditions

Pour apparaître dans le classement national des tireurs, les tireurs doivent participer à des compétitions officielles, officialisées ou déclarées hors compétitions internationales.

Le barème de points est indépendant du déroulement des compétitions ainsi que du nombre d'assauts effectués.

Les compétitions individuelles ou par équipes, en simple canne ou avec d'autres armes sont prises en compte mais les réunions de sélection pour les compétitions nationales ne permettent pas de marquer des points.

Un tireur inscrit et déclaré forfait pour tous ses assauts ne peut pas être comptabilisé.

3.4.3 Egalités au classement

Lorsque des tireurs ont le même nombre de points au classement national, il sera tenu compte du nombre de compétitions auxquelles ils auront participé dans le temps permettant le classement (plus le nombre de compétitions auxquelles les tireurs ont participé est important, plus ils gagneront de place).

En cas d'impossibilité à les départager, les tireurs seront déclarés ex-aequo.

3.4.4 Tireurs surclassés

Pour les compétitions où il est surclassé, un tireur marque des points dans la catégorie dans laquelle il a participé. Le tireur apparaîtra dans les deux catégories d'âge s'il choisit de faire valoir son accord de surclassement dans certaines compétitions et pas dans d'autres.

3.4.5 Interruption temporaire de compétition

3.4.5.1 Cas particulier des maternités

Les tireurs féminines qui interrompent leur activité sportive pour cause de maternité pourront bénéficier du blocage de leur classement obtenu la saison précédant leur arrêt. Elles pourront choisir entre le maintien dans leur série ou la descente dans une série inférieure.

3.4.5.2 Autre cas

Tous les tireurs seniors qui sont dans l'obligation d'interrompre momentanément leur activité sportive pour des raisons personnelles (telles que blessures graves, séjour à l'étranger, ...) pourront, à titre exceptionnel, présenter une demande dûment justifiée pour leur maintien dans la série à laquelle ils appartiennent. Ils pourront bénéficier du blocage de leur classement obtenu la saison précédant leur arrêt (blocage au maximum d'une saison). Ils pourront choisir entre le maintien dans leur série ou la descente dans une série inférieure.

La demande sera examinée par la commission des compétitions dont la réponse sera sans appel.

3.4.6 La mise à jour

Le classement est établi sur deux saisons sportives (N et N-1). Il est mis à jour :

- au 31 août,
- après chaque compétition nationale,

3.4.7 Dom- Tom

Les associations situées dans les DOM-TOM disposent des mêmes droits que celles de métropole : compétitions officielles, officialisation, autorisation ...

3.5 SELECTIONS INTERNATIONALES

3.5.1 Le Comité de sélection

Le comité de sélection se compose :

- du Cadre Technique Fédéral du C.N.C.C.B.
- d'un membre du bureau du C.N.C.C.B.
- de trois entraîneurs désignés chaque année par le C.N.C.C.B.

Le Cadre Technique Fédéral du C.N.C.C.B. préside le comité.

3.5.2 Outils et modalités de sélection

Le comité de sélection disposera, pour la sélection des tireurs :

- du classement des tireurs obtenus grâce à leur participation aux compétitions nationales de la saison,
- du classement national des tireurs mis à jour

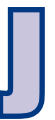
Le comité de sélection peut recueillir les avis de toutes personnes compétentes sans qu'elles puissent participer directement à la sélection. Seul l'avis défavorable du médecin du CNCCB sera sans appel.

Les tireurs sont choisis parmi la catégorie des 1^{ères} séries, en fonction des performances récentes des tireurs et suivant des critères propres à la compétition pour laquelle ils sont sélectionnés.

Le choix du comité de sélection est sans appel.

3.5.3 Entraîneur, capitaine et seconds

Pour toutes les compétitions internationales le comité de sélection peut désigner un entraîneur, un capitaine et des seconds, une même personne pouvant cumuler plusieurs de ces fonctions.



3.5.4 Conditions de sélections des tireurs

Les tireurs devront impérativement

- être de nationalité française,
- être licencié à la FFSbf&DA pour la saison en cours,
- appartenir à la catégorie des 1^{ères} séries,
- avoir participé aux deux compétitions nationales de la saison en cours,
- répondre aux conditions de participation édictées par le règlement des compétitions de Canne de Combat de la FISav (catégorie d'âge, suivi médical, ...)

3.5.5 Obligations des tireurs

Les tireurs sélectionnés en équipe de France sont tenus au respect des règles et de l'esprit sportif, ils encourent une exclusion immédiate dans le cas contraire.

Ils doivent revêtir la tenue de l'équipe de France dans toutes les circonstances le nécessitant : compétitions, cérémonies protocolaires, représentation... et s'abstenir de toute démarche publicitaire en dehors des sponsors officiels de l'équipe de France.

Un contrat fixera les relations entre le C.N.C.C.B. et les tireurs de l'équipe de France.

4 - LES COMPETITIONS

Les compétitions officielles : ce sont les compétitions dont les modalités et les règlements particuliers sont décrits dans les présents textes. Ces modalités et ces règlements ne peuvent être modifiés que par le comité directeur du C.N.C.C.B.

Les compétitions officialisées et déclarées : ce sont des compétitions de tous niveaux et d'appellations diverses : tournois, galas, interclubs ...

Elles permettent aux participants de marquer des points pour le classement national des tireurs. Ces compétitions devront impérativement respecter les règles techniques, sportives et d'arbitrage régissant les compétitions.

Les autres compétitions ne donnent pas lieu à l'attribution de points pour le Classement National des Tireurs.

4.1 GENERALITES

Une compétition se déroule sur une ou plusieurs réunions, celles-ci pouvant durer un ou plusieurs jours. Parmi les compétitions qui se déroulent sur plusieurs réunions il faut distinguer :

- celles qui comportent des sélections et des finales,
- celles qui sont constituées de plusieurs manches successives dont les résultats se cumulent.

Une réunion peut comporter une ou plusieurs phases dont le tableau des tireurs, le mode de classement, de victoire ou qualification ont leur propre logique.

Les caractéristiques des rencontres (reprises, décompte des arrêts, ...) sont spécifiques à chaque compétition ou phase.

Les compétitions officielles ou officialisées s'inscrivent dans le calendrier national, et ne peuvent entrer « en concurrence » les unes avec les autres. Une harmonisation du calendrier sera gérée par la commission compétition à chaque début de saison.

4.2 LES REGLES COMMUNES

4.2.1 Engagement

Pour les règles d'engagement, se référer au Règlement d'Arbitrage.

4.2.2 Nombre minimum de tireurs engagés

Sauf règlement spécial, dans chaque catégorie, un minimum de 4 tireurs engagés est nécessaire pour organiser la phase finale pour le titre.

4.2.3 Tirage au sort

Le D.O. de la réunion est responsable de la mise en oeuvre du tirage au sort. Il peut se dérouler selon deux possibilités :

- soit il a lieu le matin du 1^{er} jour de la réunion. A tour de rôle, chaque participant est appelé à se présenter à la table du D.O, pour tirer au sort un bulletin déterminant son passage dans l'ordre des rencontres.
- soit il est mis en oeuvre par une équipe constituée du D.O de la réunion, du Cadre technique fédéral du C.N.C.C.B, du responsable de l'arbitrage du C.N.C.C.B (ou de leurs représentants), d'un ou deux représentants des tireurs (les représentants seront les tireurs les mieux placés dans le CNT, dans les catégories seniors masculins et seniors féminines). Lorsqu'un des membres est dans l'impossibilité d'être physiquement présent, il doit mandater par écrit une autre personne. Ce tirage au sort est public, le lieu où il se déroule et l'horaire sont communiqués aux tireurs engagés ou à leur club, au plus tard 7 jours avant son déroulement.

Dans la mesure du possible, seront réparties dans des poules différentes :

- les têtes de série,
- les tireurs d'un même club.

4.2.4 Points-assauts

Le résultat obtenu à la fin de l'assaut détermine le nombre de points-assaut dont bénéficie le tireur. Le classement des tireurs au cours de la compétition est obtenu par l'addition des points-assaut.

Résultats	Points marqués
Victoire	3
Egalité	2
Défaite	1
Forfait	0

4.2.5 Déroulement général des compétitions

Les compétitions peuvent soit se dérouler en phases (phases de sélections, qualificatives, éliminatoires et finales) soit et/ou en poule unique.

4.2.5.1 Cas des compétitions qui se déroulent en phases

Elles sont basées sur l'addition des points assauts en phases qualificatives, puis l'organisation d'éliminatoires directs jusqu'en finales.

Phase 1 ou phases qualificatives : le tirage au sort détermine la poule et/ou la place des tireurs dans l'ordre des rencontres. Les tableaux de rencontres peuvent être organisés sous forme d'une ou plusieurs poules.

Dans le cas d'une poule unique, les tireurs rencontrent un à plusieurs tireurs situés immédiatement avant eux et un à plusieurs tireurs situés immédiatement après eux dans la poule. L'addition des points assauts et le goal-average détermine le classement des tireurs et leur accession ou non à la phase suivante.

Dans le cas d'une répartition en plusieurs poules, l'addition des points assauts détermine le classement des tireurs à l'intérieur des poules et leur accession ou non à la phase suivante.

Phase 2 ou phases éliminatoires : dans le cas d'une poule unique, le classement détermine quels tireurs se rencontrent (selon le règlement de chaque compétition). Dans le cas d'une répartition en plusieurs poules, le premier d'une poule rencontre un tireur d'une autre poule. Ainsi, et dans les deux cas, peuvent avoir lieu des seizièmes, huitièmes, quarts et demies finales.

Phase 3 ou phases finales : elles comprennent la petite finale et la grande finale.

4.2.5.2 Cas des compétitions qui se déroulent en poule unique

Les tireurs ou les équipes se rencontrent tous. Le tirage au sort attribue un numéro à chaque tireur ou équipe, l'ordre des rencontres étant défini au préalable.

4.3 LES COMPETITIONS NATIONALES

Les compétitions nationales, gérées par le C.N.C.C.B, sont au nombre de quatre et sont les suivantes :

- les Championnats de France
- les Internationaux de France
- le Challenge National Jeunes
- le Challenge National Vétérans

Il est demandé que tout tireur senior, ou assimilé, engagé aux Championnats de France ou aux Internationaux de France, ait validé un niveau technique au minimum équivalent au pommeau rouge.

4.3.1 Participation aux Championnats de France

Les Championnats de France sont des compétitions individuelles, par catégories et par série. Ils suivent les règles communes à chaque compétition édictées dans le présent règlement.

4.3.1.1 Forme des rencontres et armes

Les rencontres se déroulent en assauts de simple canne en reprises multiples.

4.3.1.2 Nombre de participants

Le nombre maximum de participants de chaque championnat est fixé à 16. Au-delà, des phases de sélections seront organisées, quel que soit la catégorie.

4.3.1.3 Les catégories

Les tireurs s'engagent en Championnats de France en fonction de la catégorie et de la série auxquelles ils appartiennent. Le tireur ne peut pas refuser de participer à la série qui lui incombe sous peine d'être déclaré forfait sans possibilité de recours.

Les catégories pouvant être représentées sont :

- seniors masculins 1^{ère} série
- seniors féminines 1^{ère} série
- seniors masculins 2^{ème} série
- seniors féminines 2^{ème} série
- « - de 18 ans » masculins
- « - de 18 ans » féminines

Au cours d'une saison, un tireur ne peut participer qu'à un seul Championnat de France individuel.

4.3.1.4 Coefficient

Les coefficients relatifs aux CNT pour les Championnats de France sont décrits au paragraphe 3.4.1.

4.3.1.5 Déroulement

Les Championnats de France se déroulent en plusieurs phases :

- les phases de sélections (départementales et/ou régionales et/ou de secteurs), si le nombre d'inscrits l'exige
- les phases qualificatives
- les phases éliminatoires
- les phases finales

Les tireurs devront participer aux sélections départementales, régionales ou de secteur de leur club d'appartenance (sauf dérogation). Les tireurs des DOM-TOM bénéficieront d'un quota minimum d'un tireur. Tout inscrit aux Championnats de France sera considéré comme participant à la réunion dès les phases de sélections. Les trois dernières phases se déroulent généralement sur une seule et même réunion par catégorie, mais les différentes catégories pourront être convoquées sur des dates de réunions différentes.

En phase 1 : les tireurs de chaque catégorie effectueront 3 à 4 assauts, en fonction des impératifs horaires. A l'issue des assauts, les tireurs sont classés en fonction du nombre de points-assaut obtenus. En cas d'égalité les règles générales s'appliquent.

En phase 2 : les tireurs placés en tête se rencontrent en quarts de finales et/ou demi-finales (selon le nombre de participant et les impératifs horaires).

Phase 3 : la petite et la grande finale opposent les tireurs arrivés en tête après la phase 2.

4.3.1.6 Durée des rencontres

Catégories	Durées des rencontres		
	Phases 1 et 2	Phase 3	Reprise supplémentaire
« - de 15 ans »	2 x 1'30"	2 x 1'30"	1
« - de 18 ans »	3 x 1'30"	3 x 1'30"	
Seniors	3 x 2'	4 x 2'	

4.3.1.7 Classement et victoire

Dans chaque catégorie, la victoire du championnat est obtenue par le vainqueur de l'assaut de la finale. Le perdant de cet assaut est classé second. Les autres places sont attribuées en fonction du classement dans les phases 1 ou 2.

4.3.1.8 Titres

Est décerné pour chacune des catégories, le titre, suivi de la catégorie, de la série et de l'année d'obtention :

- pour le vainqueur, le titre de « Champion de France »
- pour le finaliste, le titre de « Vice-champion de France »
- les autres tireurs font état de leur classement final

4.3.2 Participation aux Internationaux de France

Les Internationaux de France sont ouverts à tous les tireurs ayant le niveau technique requis. C'est une compétition de type Open, où les tireurs se retrouvent en série unique et sexe séparé.

4.3.2.1 Forme des rencontres et armes

Les rencontres se déroulent en assauts de simple canne en reprises multiples.

4.3.2.2 Nombre de participants

Le nombre maximum de participants n'est pas limité mais des réunions de sélections pourront être organisées si nécessaire.

4.3.2.3 Les catégories

Les catégories représentées sont :

- seniors masculins
- seniors féminines

Les catégories « - de 18 ans » et vétérans ont la possibilité de se surclasser selon le règlement médical en vigueur.

4.3.2.4 Coefficients

Les coefficients relatifs aux CNT pour les Internationaux de France sont décrits paragraphe 3.4.1.

4.3.2.5 Déroulement

Les Internationaux de France se déroulent en plusieurs phases :

- les phases qualificatives
- les phases éliminatoires
- les phases finales

Les phases de sélections auront lieu si nécessaire.

En phase 1 : les tireurs effectueront 2 à 4 assauts, en fonction des impératifs horaires. A l'issue des assauts, les tireurs sont classés en fonction du nombre de points-assaut obtenus. En cas d'égalité les règles générales s'appliquent.

En phase 2 : les tireurs placés en tête se rencontrent en seizièmes et/ou huitièmes et/ou quarts de finales et/ou demies-finales (selon le nombre de participant et les impératifs horaires).

Phase 3 : la petite et la grande finale opposent les tireurs arrivés en tête après la phase 2.

4.3.2.6 Durée des rencontres

Catégories	Durées des rencontres		
	Phases 1 et 2	Phase 3	Reprise supplémentaire
Seniors	3 x 2'	4 x 2	1

4.3.2.7 Classement et victoire

La victoire des Internationaux de France est obtenue par le vainqueur de l'assaut de la finale. Le perdant de cet assaut est classé second. Les autres places sont attribuées en fonction du classement dans les phases 1 ou 2.

4.3.2.8 Titres

Est décerné pour chacune des catégories, le titre, suivi de la catégorie et de l'année d'obtention :

- pour le vainqueur, le titre de « Vainqueur des Internationaux de France ... »
- pour le finaliste, le titre de « Finaliste des Internationaux de France »
- les autres tireurs font état de leur classement final

4.3.3 Participation au Challenge National Jeunes

Le Challenge National Jeunes est une compétition individuelle, par catégories. Il suit les règles communes à chaque compétition édictées dans le présent règlement.

4.3.3.1 Forme des rencontres et armes

Les rencontres se déroulent en assauts de simple canne en reprises multiples.

4.3.3.2 Nombre de participants

Le nombre maximum de participants n'est pas limité.

4.3.3.3 Les catégories

Les tireurs s'engagent au Challenge National Jeunes en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Le Challenge National Jeunes est ouvert à tous les tireurs des catégories :

- « - de 9 ans »
- « - de 12 ans »
- « - de 15 ans »

4.3.3.4 Déroulement

Le Challenge National Jeunes se déroule en plusieurs phases :

- les phases qualificatives
- les phases éliminatoires
- les phases finales

En phase 1 : les tireurs de chaque catégorie effectueront au minimum 3 assauts, en fonction des impératifs horaires. A l'issue des assauts, les tireurs sont classés en fonction du nombre de points-assaut obtenus. En cas d'égalité les règles générales s'appliquent.

En phase 2 : les tireurs placés en tête se rencontrent en seizièmes et/ou huitièmes et/ou quarts de finales et/ou demies-finales (selon le nombre de participant et les impératifs horaires).

Phase 3 : la petite et la grande finale opposent les tireurs arrivés en tête après la phase 2.

4.3.3.5 Durée des rencontres

Catégories	Durées des rencontres		
	Phases 1 et 2	Phase 3	Reprise supplémentaire
« - de 9 ans »	2 x 1'30"	2 x 1'30"	0
« - de 12 ans »			1
« - de 15 ans »		3 x 1'30"	

4.3.3.6 Classement et victoire

Dans chaque catégorie, la victoire du Challenge National Jeunes est obtenue par le vainqueur de l'assaut de la finale. Le perdant de cet assaut est classé second. Les autres places sont attribuées en fonction du classement dans les phases 1 ou 2.

4.3.1.7 Titres

Est décerné pour chacune des catégories, le titre, suivi de la catégorie, de la série et de l'année d'obtention :

- pour le vainqueur, le titre de « Vainqueur du Challenge National Jeunes ... »
- pour le finaliste, le titre de « Finaliste du Challenge National Jeunes ... »
- les autres tireurs font état de leur classement final

4.3.4 Participation au Challenge National Vétérans

Le Challenge National Vétérans est une compétition individuelle, par catégorie. Il suit les règles communes à chaque compétition édictées dans le présent règlement.

4.3.4.1 Forme des rencontres et armes

Les rencontres se déroulent en assauts de simple canne en reprises multiples.

4.3.4.2 Nombre de participants

Le nombre maximum de participants n'est pas limité mais un minimum de quatre participants par catégorie sera exigé.

4.3.4.3 Les catégories

Les tireurs s'engagent au Challenge National Vétérans en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Le Challenge National Vétérans est ouvert à tous les tireurs des catégories :

- Vétérans 1
- Vétérans 2

4.3.4.4 Coefficient

Les coefficients relatifs aux CNT pour le Challenge National Vétérans sont décrits paragraphe 3.4.1.

4.3.4.5 Déroulement

Le Challenge National Vétérans se déroule en plusieurs phases :

- les phases qualificatives
- les phases éliminatoires
- les phases finales

En phase 1 : les tireurs de chaque catégorie effectueront au minimum 3 assauts, en fonction des impératifs horaires. A l'issue des assauts, les tireurs sont classés en fonction du nombre de points-assaut obtenus. En cas d'égalité les règles générales s'appliquent.

En phase 2 : les tireurs placés en tête se rencontrent en huitièmes et/ou quarts de finales et/ou demi-finales (selon le nombre de participant et les impératifs horaires).

Phase 3 : la petite et la grande finale opposent les tireurs arrivés en tête après la phase 2.

4.3.4.6 Durée des rencontres

Catégories	Durées des rencontres		
	Phases 1 et 2	Phase 3	Reprise supplémentaire
Vétérans 1	3 x 1'30"	4 x 1'30"	1
Vétérans 2	3 x 1'30"		

4.3.4.7 Classement et victoire

Dans chaque catégorie, la victoire du Challenge National Vétérans est obtenue par le vainqueur de l'assaut de la finale. Le perdant de cet assaut est classé second. Les autres places sont attribuées en fonction du classement dans les phases 1 ou 2.

4.3.4.8 Titres

Est décerné pour chacune des catégories, le titre suivi de la catégorie et de l'année d'obtention :

- pour le vainqueur, le titre de « Vainqueur du Challenge National Vétérans ... »
- pour le finaliste, le titre de « Finaliste du Challenge National Vétérans ... »
- les autres tireurs font état de leur classement final

4.4 LES COMPÉTITIONS OFFICIAISÉES ET DÉCLARÉES

Tout comme ceux des compétitions officielles, les résultats des compétitions officialisées et déclarées permettent d'établir le Classement National des Tireurs.

4.4.1 Officialisation et Déclaration

Les demandes d'officialisation et de déclaration de compétition peuvent être effectuées par le président de tout club affilié à la FFSbf&DA ou tout organisme décentralisé.

L'organisateur signataire s'engage à :

- respecter les règlements techniques, de compétitions, d'arbitrage et médical en vigueur
- respecter, dans un souci d'harmonisation, le calendrier national (compétitions nationales, officialisées ou autre évènement du CNCCB)
- communiquer l'évènement au CNCCB pour publication sur le site internet du Comité
- respecter toutes les règles de sécurité relatives à l'organisation de manifestations publiques
- déclarer à la commission Arbitrage-Compétition (competitions@cncb.net) le délégué officiel encadrant la compétition et envoyer l'annexe du présent document, au minimum 15 jours avant l'évènement.

- fournir les résultats de la compétition à la commission Arbitrage-Compétition, ainsi que le listing des tireurs engagés (nom, prénom, date de naissance, numéro de licence et club d'appartenance), dans un délai de 5 jours après la compétition
- veiller à ce que tous les compétiteurs présents soient licenciés à la FFSbf&DA ou à toutes fédérations étrangères associées à la Fédération Internationale de Savate boxe française, pour la saison en cours.

Le CNCCB :

- s'engage à prendre en compte, dans la mesure du possible, votre évènement dans le calendrier national
- s'engage à comptabiliser les points obtenus par les tireurs engagés dans votre évènement dans le Classement National des Tireurs, en fonction du barème en vigueur (cf. : Règlement des Compétitions)
- se réserve le droit de retirer l'officialisation aux organisateurs s'ils ne respectent pas les conditions du présent dossier.

Les demandes d'officialisation et de déclaration se font via des formulaires spéciaux (voir respectivement l'annexe 1 et 2 du présent règlement). L'avis du CNCCB est rendu dans les deux semaines après la réception de la demande. Les précisions concernant le délégué officiel, le respect du calendrier national et les règles spécifiques de la compétition sont indispensables pour la validité de la demande.

4.4.2 Les compétitions officialisées et déclarées individuelles

Elles obéissent aux mêmes règles communes édictées au paragraphe 4.2 du présent règlement.

4.4.3 Les compétitions officialisées et déclarées par équipe

4.4.3.1 Principe

Chaque compétition par équipe regroupe 8 à 16 équipes mixtes de trois à quatre tireurs, qui se rencontrent toutes. Chaque assaut oppose 3 équipiers des deux équipes en compétition ; ceux-ci se relaient au cours d'une rencontre en reprise unique.

4.4.3.2 Forme des rencontres et armes

Les rencontres se déroulent soit par équipe en assauts individuels, soit par équipe en assaut en relais. Toutes les armes et spécialités sont autorisées.

4.4.3.3 Composition des équipes

Les équipes engagées ne peuvent être modifiées après le début de la rencontre.

Lorsque les équipes disposent d'un nombre de tireurs supérieur au nombre de tireurs pouvant participer à un assaut, elles doivent gérer leur composition pour chaque assaut en fonction des critères de participation définis ci-après, et des critères qui leur sont propres. A chaque rencontre un tireur est neutralisé. La règle s'applique que le nombre d'équipiers soit imposé ou non.

Les équipes pourront s'adjoindre ou non un second. Si le second n'est pas une personne distincte des tireurs, ce rôle sera tenu par le capitaine pour les prérogatives officielles (vérification, réclamations ...) et par un membre de l'équipe au cours de l'assaut.

Brûlage : il est interdit de tirer dans deux équipes au cours de la même réunion

4.4.3.4 Catégories

Les équipes peuvent être mixtes.

Les catégories pouvant être présente lors des rencontres sont :

- les seniors
- les « - de 18 ans » surclassés
- les vétérans surclassés

4.4.3.5 Coefficient

Les coefficients relatifs aux CNT pour les compétitions officialisées et déclarées Nationaux sont décrits paragraphe 3.4.1.

4.4.3.6 Déroulement

Toutes les équipes inscrites se rencontrent entre elles. L'ordre des rencontres est déterminé au préalable. Un numéro est affecté aux équipes 1, 2, 3, 4 ...par tirage au sort intégral.

Les assauts se déroulent entre deux tireurs suivant les règlements techniques et d'arbitrage en vigueur. A chaque minute annoncée par le chronomètreur, les tireurs d'une équipe disposent de 10 secondes pour se relayer.

Le passage de relais s'effectue à la limite extérieure de l'aire de combat dans la zone neutre. Le relais est assuré quand les deux tireurs se touchent.

La présence de plus de deux tireurs d'une même équipe, simultanément dans l'aire de combat, est interdite.

Un compétiteur ne peut pas rester sur l'aire de combat plus de 2 minutes.

Les tireurs participants à l'assaut et leur second disposeront de chaises en nombre suffisant disposées conformément au présent règlement. Les compétiteurs en attente pour se relayer observent les mêmes règles de comportement que le second, décrites au paragraphe 2.1.2 du présent règlement.

En cas d'égalité en fin d'assaut chaque équipe marque le nombre de points-assaut attribué à ce type de résultat.

4.4.3.7 Durée des rencontres

Elles sont définies par les règlements de chaque compétition mais répondent obligatoirement aux règles édictées au paragraphe 1.2.3.2.

4.5 CONVOCATION PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Toute personne qui pourrait être impliquée dans un incident ou qui aurait pu commettre une infraction caractérisée peut se voir convoquée par la commission de discipline du CNCCB ou de la FFSbf&DA.



Cet incident peut avoir eu lieu dans les infrastructures sportives qui abritent les compétitions de canne de combat, avant, pendant ou après les épreuves.

Les personnes pourront également être convoquées pour tout manquement à la morale, à l'éthique ou à la déontologie sportive ou pour tout acte susceptible de porter atteinte à l'image et à la réputation de Canne de combat, de ses instances ou de ses membres. Sont obligatoirement convoqués les tireurs et les seconds qui ont reçu un carton rouge, sauf pour le motif « d'arrêt abusif » du tireur, comme précisé dans le règlement d'Arbitrage.

5 - LE BATON ET LES SPECIALITES

Les spécialités sont des modes de pratique basées sur la canne de combat ou le bâton : canne chausson, canne de défense, double canne, bâton fédéral, bâton de Joinville...

Les confrontations dans ces différentes spécialités sont obligatoirement l'objet de règlements particuliers (*règlements à venir*), cependant le présent texte reste applicable pour les articles qui ne sont pas modifiés par le règlement particulier et dont l'objet reste pertinent.

A ce titre sont toujours en vigueur les points concernant l'aire de combat, le rôle du D.O., l'attitude du second, ...

Annexe 1 : Dossier d'Officialisation d'une compétition Informations Organisateur

Nom du club organisateur : N° d'affiliation FFSbf&DA :
 Comité départemental de rattachement : Ligue :
 Président du Club :
 Tel / portable : E-mail :

Compétition

Nom de l'évènement :

Type de la compétition : individuel par équipe individuelle par équipe en relais

Catégories : mixte masculin et féminin séparés

- de 9 ans - de 12 ans - de 15 ans - de 18 ans - seniors -vétérans

Forme : Duo Assauts

Arme(s) : canne double canne bâton fédéral bâton de Joinville canne de défense

canne chausson canne-fauteuil

Reprises : nombres : durée : arrêts décomptés :

Remarques / précisions :

.....

.....

.....

LE DÉLÉGUÉ OFFICIEL

Le délégué officiel en charge d'une compétition officialisée doit être inscrit sur la liste des D.O. du CNCCB de la saison sportive en cours.

Nom, prénom :
 Tel / portable : E-mail :

LES JUGES-ARBITRES

Il est demandé aux organisateurs de confier l'arbitrage des rencontres de leur compétition à des juges/arbitres régionaux ou nationaux, stagiaires ou diplômés.

Je soussigné, président de l'association organisatrice de la compétition, certifie sur l'honneur, que la compétition officialisée organisée répondra aux critères d'officialisation indiqués dans le présent dossier.

- Respect des règlements
- Communication de l'évènement
- Transmission des résultats et de la liste des tireurs engagés

Signature du président

Cadre réservé à la commission Arbitrage-Compétition (délai maximum de réponse : 15 jours)

Officialisation		Nom du responsable	Signature
Accordée	Refusée		
date :			

Convention

Une officialisation de compétition a pour but valoriser votre évènement. Elle est accordée pour 3 ans.

LE CNCCB :

- s'engage à prendre en compte, dans la mesure du possible, votre évènement dans le calendrier national,
- s'engage à comptabiliser les points obtenus par les tireurs engagés dans votre évènement dans le classement national des tireurs, en fonction du barème en vigueur (cf. : Règlement des Compétitions),
- se réserve le droit de retirer l'officialisation aux organisateurs s'ils ne respectent pas les conditions du présent dossier.

L'ORGANISATEUR :

- s'engage à respecter les règlements techniques, de compétitions, d'arbitrage et médical en vigueur,
- s'engage à respecter, dans un souci d'harmonisation, le calendrier national (compétitions nationales, officialisées ou autre évènement du CNCCB),
- s'engage à communiquer l'évènement au CNCCB pour publication sur le site internet du Comité, au minimum 2 mois avant sa tenue,
- s'engage à respecter toutes les règles de sécurité relatives à l'organisation de manifestations publiques,
- s'engage à déclarer à la commission Arbitrage-Compétition (competitions@cnccb.net) le délégué officiel encadrant la compétition et envoyer l'annexe du présent document, au minimum 15 jours avant l'évènement,
- s'engage à fournir les résultats de la compétition à la commission Arbitrage-Compétition, ainsi que le listing des tireurs engagés (nom, prénom, date de naissance, numéro de licence et club d'appartenance), dans un délai de 5 jours après la compétition,
- veille à ce que tous les compétiteurs présents soient licenciés à la FFSbf&DA ou à toutes fédérations étrangères associées à la Fédération Internationale de Savate boxe française, pour la saison en cours.

Pièces à fournir

- règlement de la compétition (lors de la première demande d'Officialisation de Compétition)
- une déclaration des officiels à chaque édition (Annexe)

Annexe 2 : Fiche de déclaration d'une compétition

Informations Organisateur

Nom du club organisateur : N° d'affiliation FFSbf&DA :

Comité départemental de rattachement : Ligue :

Président du Club :

Tel / portable : E-mail :

Compétition

Nom de l'évènement :

Type de la compétition : individuel par équipe individuelle par équipe en relais

Catégories : mixte masculin et féminin séparés

- de 9 ans - de 12 ans - de 15 ans - de 18 ans seniors vétérans

Forme : Duo Assauts

Arme(s) : canne double canne bâton fédéral bâton de Joinville canne de défense

canne chausson canne-fauteuil

Reprises : nombres : durée : arrêts décomptés :

Remarques / précisions :

.....

.....

.....

Je soussigné, président de l'association organisatrice de la compétition, certifie sur l'honneur, que la compétition organisée répondra aux critères suivant :

- respect des règlements en vigueur,
- communication de l'évènement au CNCCB pour publication sur le site internet du Comité, au minimum 3 semaines avant sa tenue,
- veille à ce que tous les compétiteurs présents soient licenciés à la FFSbf&DA ou à toutes fédérations étrangères associées à la Fédération Internationale de Savate boxe française, pour la saison en cours.
- transmettre les résultats et la liste des tireurs engagés (nom, prénom, date de naissance, numéro de licence et club d'appartenance), sous 5 jours.

Signature du président

Si la présente déclaration et les résultats et listes de tireurs engagés sont fournis dans les temps, la commission Arbitrage-Compétition s'engage à comptabiliser les points obtenus par les tireurs engagés dans votre évènement dans le classement national des tireurs, en fonction du barème en vigueur (cf : Règlement des Compétitions)

